

MAIRIE
de
COGNIN-LES-GORGES
38470

Tél : 04 76 38 31 31

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Pouvoirs : Bastien Michallet
donne pouvoir à Sophie Borel

OBJET : ZAP Izeron Cognin-les-Gorges / Demande de modification

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'entreprise Bonin qui souhaite étendre son activité avec l'aménagement d'une plateforme de recyclage par la valorisation des déchets issus de ses travaux.

Ce projet se situerait sur la partie de la parcelle B4 aux Deveys, d'une superficie de 23 280 m² située actuellement en zone agricole du PLU de la commune d'Izeron et sur 18 380 m² en zone agricole protégée (ZAP)

La modification de la ZAP Izeron Cognin-les-Gorges est la première étape avant la demande de classement de la parcelle en zone Ui.

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral du 07 décembre 2015 modifiant la ZAP Izeron Cognin-les-Gorges en retirant de la parcelle B4 aux Deveys 0.5 ha de ZAP.

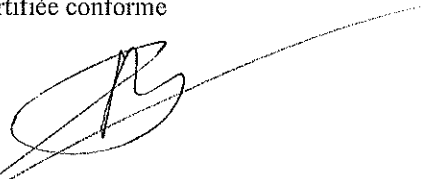
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la demande de modification de la ZAP pour la totalité de la parcelle B4 aux Deveys et le lancement de la procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

-décide de saisir le Conseil Communautaire de la communauté de commune Saint Marcellin Vercors Isère pour modifier la Zone Agricole Protégée Izeron Cognin-les-Gorges en retirant la totalité de la parcelle B4 de ce classement

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus désignés, et ont signé les membres présents

Pour copie certifiée conforme



Le Maire,
Patrice FERROUILLAT

Délibération certifiée exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 28/09/2022
Et de l'affichage en date du : 28/09/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022/30**

Séance du 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Cognin-les-Gorges dûment convoqué par M. Patrice FERROUILLAT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice Ferrouillat, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08/09/2022

Présents : Mesdames Sophie BOREL, Marie-Pierre VEYRET, Valérie SIMOENS
Isabelle VEYRET

Messieurs Patrice FERROUILLAT, Geoffrey GIRARD, Julien DOLIN, Bernard TARRADE, Éric THEIL

Absents et excusés : Nathalie VEHIER, Bastien MICHALLET,
Yann CURTET, Claude Borel

Secrétaire de séance : Sophie Borel

